

Cette formation ne satisfait pas aux exigences de l'arrêté de compétences du 23/02/2012.

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> Donneurs d'ordre et leurs collaborateurs : Maître d'Ouvrage public ou privé - Maître d'œuvre, bureaux d'études techniques, architectes, économistes coordonnateur SPS, pilote d'opération (OPC), etc. Responsables maintenance et exploitation des bâtiments, chefs d'établissements 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de prérequis spécifique Maîtriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

- S'imprégner de la problématique « amiante » et le risque sanitaire associé
- Connaître le contexte réglementaire de la prévention des risques d'exposition à l'amiante, le rôle et les obligations de chaque acteur de l'opération
- Décrypter les activités et interventions sur des matériaux, équipements et matériels susceptibles d'émettre des fibres d'amiante

APERÇU DU CONTENU – PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante - Effets des fibres d'amiante sur la santé
- Matériaux, produits, équipements et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Prévention du risque amiante : architecture des principales réglementations spécifiques à l'amiante
 - Le code du travail : règles de prévention et techniques relatives au traitement de l'amiante
 - Le code de la santé publique : protection et information de la population
 - Le code de l'environnement : gestion et traitement des déchets amiantés
- Rôle des différents acteurs et organismes de prévention
- Obligations de Repérage et Evaluation du Risque Amiante.
- Les obligations et responsabilités du Donneur D'ordre.
 - Repérages amiante dans le cadre de vente, location, travaux dans le bâtiment, maintenance, démolition
 - Réalisation des repérages et obligations consécutives
 - Dossier Technique Amiante (DTA) : contenu, mise à jour et diffusion
- Prise de décisions nécessaires et pratiques à mettre en œuvre pour assurer une bonne gestion du risque amiante dans toutes les phases de l'opération
- Distinction entre sous-sections 3 (retrait) et sous-section 4 (intervention / maintenance)
- Incidences de la présence d'amiante sur les travaux d'entretien / maintenance ou sur les futurs projets de travaux
 - Sur les moyens à mettre en œuvre
 - Le choix des entreprises
 - Les coûts et les délais à prévoir
 - Gestion du risque en coactivité, site occupé...
- Conclusions : synthèse des bon reflexes, des bonnes décision – Savoir être accompagné

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur, adapté l'activité des travailleurs - Etude de cas concrets
- Développement de cas d'étude des stagiaires - Retour d'expérience, échanges
- Remise d'un recueil de documents

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> 1 jour 7 heures <i>Sessions de 15 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum</i>	<ul style="list-style-type: none"> Consultez notre planning et le plan de localisation Nous contacter Formation intra-entreprise : contacter le secrétariat